



MATFOR SA

Siège Social et Dépôt

7, Avenue Larregain

Zone Induspal

64 140 LONS-PAU (France)

☎ 33 559 130 130

Fax 33 559 130 131

E-mail jlamblard@matfor-sa.com

WEB SITE : www.matfor-sa.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PRIX

Nos prix sont des prix HORS TAXES. Ils sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande. Les prix sont valables jusqu'à parution du nouveau catalogue.

2. RETARD DE PAIEMENT

A titre de clause pénale, en cas de non paiement des factures aux époques fixées, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable aux taux de la Banque de France majoré de 5 points, sans que cette clause ait une conséquence sur l'exigibilité de la dette.

En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge du Client, une indemnité fixée à titre forfaitaire à 15% du montant de la facture impayée + 40€ de frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

3. DELAIS ET INCIDENTS DE TRANSPORT

Tout retard de livraison ne pouvant en aucun cas nous être imputable ainsi que toute indemnité pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

Nos envois sont effectués par le transporteur. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. N'omettez pas de faire des réserves de transport si un colis est détérioré. Il est toujours souhaitable de débiller la marchandise en présence du transporteur. Cela est obligatoire si une avarie est constatée, la formule « sous réserve de déballage » ne suffit pas. Dans le cas d'une avarie :

- Mentionner cette avarie sur le bordereau du transporteur
- Adresser sous 48 heures au transporteur par une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui confirmer l'avarie constatée
- Nous adresser une copie de cette lettre

Notre responsabilité sera dérogée si ces réserves n'ont pas été faites en temps voulu.

4. GARANTIE

Aucune garantie n'est accordée en ce qui concerne le matériel usagé ou reconditionné, sauf spécifications préalables contraires. En cas de défectuosité, dûment constatée par nous-mêmes au plus tard 15 jours après la livraison, nous ne sommes tenus qu'au remplacement du matériel reconnu défectueux, et sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts d'aucune sorte, puissent nous être réclamés.

5. CONTESTATIONS

Toute commande emporte de plein droit l'acceptation de nos conditions générales de vente par l'acheteur. Toute contestation sera de la seule compétence du tribunal de commerce de Pau.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'à l'encaissement complet et effectif du prix. En conséquence, le client s'interdit formellement sous peine de dommages et intérêts, de vendre le matériel, de le mettre en gage, ou d'en disposer d'une manière quelconque au profit de tiers, avant le dernier règlement de sommes dues.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques de perte, de vol ou de destruction des marchandises dès leur livraison (loi n° 80335 du 12 mai 1980).

Sauf observation écrite de votre part reçue en nos bureaux dans les 10 jours, nous considérons que vous avez accepté la clause qui précède et qui est déterminante dans la conclusion de la présente vente.